

CONTEST BMA (Belgian Mill Award) 2008
80/40m SSB et 2m FM et SSB

Ce conteste rentre en ligne de compte pour l'HF Superprestige si au moins 25 stations belges apparaissent dans les résultats.

Organisateurs: le team B.M.A. et la section KTK de l'UBA.

1. **Nom**
Contest BMA (Belgian Mill Award)
2. **But**
La promotion du patrimoine des moulins à vent, à eau et à traction chevaline dans notre pays.
3. **Date et durée**
Le 21/09/2008 de 06.00 à 10.00 UTC
4. **Catégories**
Veuillez séparer les logs HF et VHF.
 - 4.a *Bande HF (40/80m)*
 - cat. A HF = Station n'émettant d'aucune référence de moulin en HF
 - cat. A3 HF = Station n'émettant d'aucune référence de moulin en HF (uniquement les ON3)
 - cat. B HF = Station émettant depuis une référence de moulin en HF
 - cat. B3 HF = Station émettant depuis une référence de moulin en HF (uniquement les ON3)
 - cat. C HF = Station étrangère en HF
 - cat. D HF = SWL en HF
 - 4.b *Bande VHF (2m)*
 - cat. A VHF = Station émettant d'aucune référence de en VHF
 - cat. B VHF = Station émettant depuis une référence de moulin en VHF
 - cat. C VHF = Station étrangère en VHF
 - cat. D VHF = SWL en VHF
 - 4.c *Station émettant depuis une référence de moulin en HF et/ou VHF*

Si une référence de moulin (HF ou VHF) est activée, l'indicatif d'appel ne peut servir à activer qu'une seule référence de moulin et ce, pendant toute la durée du contest. Ceci est valable aussi bien pour les stations mobiles que pour les stations portables. Tout QSO avec différents indicatifs d'appel qui appartiennent à une seule et même personne ou club sera considéré comme étant dupe (l'indicatif d'appel utilisé en premier doit être employé durant toute la durée du contest).
5. **Participants**
Tous les radioamateurs belges et étrangers possédant une licence et leurs permettant de participer aux susdites catégories.
6. **Puissance**
La puissance doit correspondre à celle autorisée par la licence du participant avec un maximum de 100 Watt.
7. **Fréquences et modes**
Sur les bandes 40m et 80 m en SSB en respectant le bandplanning de l'ITARU ainsi que les fréquences recommandées par le comité HF contest. Les fréquences préférentielles de contests sont du 7040 à 7100 kHz et de 3600 à 3650 kHz et 3700 à 3775 kHz.
En VHF les modes sont SSB et FM
8. **Contest call**
CQ BMA CONTEST suivi de l'indicatif.
9. **Rapport**
 - 9.1 RS suivi du numéro du QSO en commençant par 001 et suivi de l'abréviation de la province et éventuellement la référence du moulin (par exemple 59 001 WV WIM8026). La province fait intégralement partie du rapport et doit être mentionnée dans le log.
 - 9.2 Les provinces sont : AN-BW-HT-LB-LG-NM-LU-OV-VB-WV et BR
 - 9.3 Pour les références des moulins voir : le site www.ktk.be/bma
10. **Points**
QSO avec une station belge : 3 points
QSO avec une station étrangère : 1 point
QSO avec une station travaillant depuis une référence de moulin : 10 points

Uniquement les liaisons 'point to point' via les ondes radioélectriques sont valables.
11. **Multiplicateurs**
Toutes les provinces belges. (1x)
Toute référence de moulin. (1x)
Total multiplicateurs = toutes les différentes provinces belges + le nombre des références de moulin par bande de fréquence.
Exemple : 10 réf. de moulin sur 40 m + 5 réf. de moulin sur 80 m + 8 provinces belges différentes sur 80m = 23 multiplicateurs.
12. **Score**
(total des points QSO - total des points de pénalisation) X total des multiplicateurs
13. **Changement de bande**
On ne peut changer de bande qu'après 10 minutes.

14. **SWL's**

La même station ne peut figurer qu'une seule fois par bande comme station écoutée.

La même station écoutée ne peut figurer qu'au maximum 10 fois par bande.

Chaque QSO doit comporter au moins une station ON.

15. **Logs**

a) Les logs doivent être envoyés au plus tard 30 jours après la date du contest, et envoyés au responsable des logs : NOLF Maurits, SPARRENTUIN 29, B-8793 St - ELOOIS-VIJVE. Le cachet de la poste faisant foi.

b) Les feuilles de log et summary sheet au standard IARU (40 QSO par feuille) écrit à la machine sont vivement recommandées

c) Les logs peuvent également être envoyés en fichiers attachés par email, à l'adresse suivante: ubabma@uba.be

d) Les logs sur disquette ou envoyés par internet, sont acceptés pour autant qu'il soient lisibles par un simple éditeur ou qu'ils soient en format EXEL

e) Les dupes ne doivent pas être barrés mais seront marqués comme zero points. Une disqualification est prévue pour les logs contenant plus de 3 % de dupes non marqués tels que zéro.

f) Chaque log sera accompagné d'un summary sheet (voir exemple www.ktk.be/bma) qui indiquera:

1) Nom du contest, date du contest

2) Nom, indicatif d'appel, votre adresse complète, votre province et selon le cas, la référence de moulin ou non. Selon le cas votre adresse e-mail.

3) Description de la station, de la puissance employée et, de l'antenne

4) Le nombre de QSO, les points des QSO et des multiplicateurs ainsi que le score final

5) La déclaration suivante : « Je déclare que ma station a été utilisée en conformité avec le règlement du contest et avec ma licence. J'accepte toutes les décisions des organisateurs du contest »

6) Date et signature

g) Pour les stations étrangères, seuls les contacts avec les stations ON sont acceptés

16. **Pénalisation et disqualification**

Les QSO en double non barrés seront annulés et pénalisés de 10 points, et cela avant de faire le calcul final.

17. **Awards**

Un trophée spécial est prévu par catégorie

18. **Divers**

Pour toute question concernant ce contest, veuillez vous adresser à Katy on6wv@ktk.be

19. **Choix des références**

a) Pour les OM's qui participent depuis une référence de moulin, veuillez en informer Katy ON6WV, au minimum 14 jours au préalable du contest ceci, afin d'éviter qu'une autre station ne soit active sur la même référence et sur la même fréquence pendant le contest.

b) Il est admis que deux stations activent la même référence de moulin mais sur une autre fréquence et cela après accord mutuel entre les deux stations (40/80m SSB et 2m SSB & FM)

c) Avant d'activer une référence de moulin veuillez demander à Katy ON6WV si cette référence n'est pas déjà réservée.

d) Pour toute correspondance concernant le choix des références, veuillez uniquement adresser vos demandes via :

on6wv@ktk.be

Le team BMA et de la section KTK de l'UBA vous souhaitent bonne chance.

ON4CBV manager du BMA.